

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du neuf juillet deux mille quatorze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Christiane ROUSSEL, BOURDIN Ludovic, Pascal DROGUEUX, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Anne POTEAU, Mickaël TANGUY.

Absent(s) excusé(s): Bruno GUILLIER, Martine FRICK, Kévin MACÉ, Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ.

Pouvoir(s) : Bruno GUILLIER à Isabelle LARMURIER, Martine FRICK à Alain BOUSSARD, Kévin MACÉ à Pascal DROGUEUX, Éric MEKKAKIA à Mickaël TANGUY, Christophe PIROUÉ à Béatrice L'ECUYER.

Conformément aux règles établies, Monsieur Alain BOUSSARD est nommé secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, tous les membres acceptent le compte rendu du Conseil Municipal du mardi 17 juin 2014.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Projet Contrat Rural Intercommunal SIVOS PECY/VAUDOY :**

Concernant le projet de Contrat Rural Intercommunal du SIVOS PECY/VAUDOY, portant sur la construction d'une cantine à PECY et de la construction d'une école à VAUDOY, suite à la réunion en présence du cabinet d'architecture B & N, celui-ci ayant revu son devis initial à la baisse, le projet pourrait être envisageable. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, s'engage à poursuivre le projet de Contrat Rural Intercommunal du SIVOS PECY/VAUDOY, sous réserve que l'architecte tienne compte des observations émises lors de la réunion du 08 juillet 2014. Il reste dans l'attente d'un nouveau devis estimatif qui tiendra compte de ces observations et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres :**

Par courrier en date du 27 juin dernier, la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, nous demande de nous prononcer sur la modification de ses statuts, notamment sur l'article 11. Ceci afin d'acquiescer la compétence optionnelle portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie de la ZAC d'intérêt communautaire en lieu et place des communes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres et notamment l'article 11.

### **Adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (SMRY) à la compétence « Mise en Œuvre du SAGE » :**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet dernier, le SYAGE, nous demande de nous prononcer sur l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (SMRY) à la compétence « mise en œuvre du SAGE ». Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (SMRY) à la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

## **Intégration des communes de la « Brie Centrale » au SIAEP de la région de Tournan-en-Brie :**

Par courrier en date du 23 juin dernier, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie, nous demande de nous prononcer sur l'intégration des communes de la « Brie Centrale » au SIAEP de la région de Tournan-en-Brie. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'intégration des communes de la « Brie Centrale » au SIAEP de la région de Tournan-en-Brie.

## **Affaires diverses :**

### **Modification des statuts du SIVOS PECY/VAUDOY :**

Le projet du Contrat Rural Intercommunal pour la construction d'une cantine sur PECY et la construction d'une école sur VAUDOY, implique un changement des statuts du SIVOS PECY/VAUDOY. La clé de répartition en section d'investissement serait modifiée ainsi :

- ✓ 50 % PECY
- ✓ 50 % VAUDOY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du SIVOS PECY/VAUDOY.

## **Délégations consenties au Maire :**

Par courrier en date du 08 juillet dernier, la Sous-Préfecture de Provins, nous fait part que la délibération du 28 mars 2014 portant sur les délégations consenties au Maire, appelle de leur part à des observations. Notamment dans les cas où l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales comporte la formule « dans les limites fixées par le conseil municipal », ou « dans les conditions fixées par le conseil municipal », le conseil municipal doit spécifier quelles sont ces limites (ou bien indiquer qu'il n'y en a pas) et conditions requises pour que la délégation puisse être mise en œuvre. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des observations ci-dessus et reprend une nouvelle délibération en tenant compte des remarques.

## **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :**

Par courrier en date du 12 juin 2014, l'AMF nous soumet une motion de soutien, pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Cette baisse massive amputera de 30 % les dotations de l'Etat. Cela aura de graves conséquences pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal soutient favorablement la motion de l'action de l'AMF, afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences engendrées par cette baisse massive des dotations de l'Etat.

## **Questions diverses :**

**Madame Béatrice L'ECUYER** informe qu'une étude préalable de faisabilité concernant les bâtiments du 2 Grande Rue et du 1 rue de la Mairie, sont à disposition des conseillers au secrétariat. Elle informe également les conseillers, qu'une entreprise doit déposer en Mairie, un projet éolien. Dès réception des documents, cette proposition sera portée à l'ordre du jour du conseil municipal suivant. Elle donne lecture d'un courrier de Monsieur MEDELICE Gabriel, qui demande à obtenir un emplacement sur la place de la Mairie, pour vendre tous les jeudis de 17 H à 20 H 30, des saucisses et poulets fumés à chaud sur place. Après un tour de table, il est décidé d'accéder à la demande de ce commerçant à compter de septembre 2014.

Elle fait part qu'une famille de Vaudoy, va procéder à une demande de dégrèvement sur les parts communales d'assainissement, suite à une importante fuite d'eau à son domicile. Cette demande sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal dès réception de la requête.  
Elle fixe la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2014 à 20 H.

***L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 21 h 45***

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ECUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>	<b>I. LARMURIER</b>	
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>		
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>		
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>	<b>P. DROGUEUX</b>	
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>		
<b>TANGUY</b>	<b>Mickaël</b>		
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>		
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>PIROUÉ</b>	<b>Christophe</b>	<b>B. L'ECUYER</b>	
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>	<b>A. BOUSSARD</b>	
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>	<b>M. TANGUY</b>	
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>		
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>		